

# AVIS SUR LA VOCATION RELIGIEUSE.

---

## §. I.

Combien il importe de suivre la vocation à la vie religieuse.

Il est clair que notre salut dépend principalement du choix d'un état. Le père Louis de Grenade appelait le choix d'un état *la maîtresse roue de la vie*. Ainsi, de même que, dans une horloge, la maîtresse roue étant endommagée, toute l'horloge est dérangée, de même dans l'ordre de notre salut, la vocation étant manquée, toute la vie est manquée aussi, comme dit St.-Grégoire de Nazianze.

Si donc nous voulons assurer notre salut, nous devons, dans le choix d'un état, obéir à la vocation divine, dans laquelle seule Dieu nous prépare les secours nécessaires pour nous sauver. Car, comme dit St.-Cyprien, les dons du Saint-Esprit dépendent de la volonté de Dieu, et non de notre caprice. *Ordine suo, non arbitrio nostro, virtus spiritûs sancti ministratur.* C'est pourquoi St.-Paul écrit que chacun reçoit de Dieu le don qui lui est propre. ( 1. Cor 7. 7. ) *Unusquisque proprium donum habet ex Deo.* C'est-à-dire, comme l'explique Corneille à Lapede, que Dieu donne à chacun sa vocation, et lui choisit un état dans lequel il veut le sauver. Cela est conforme à

l'ordre de la prédestination tracée par le même apôtre : Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés, ceux qu'il a appelés, il les a justifiés et glorifiés. *Quos prædestinavit, hos et vocavit, et quos vocavit, hos et justificavit... illos et glorificavit.* (Rom. VIII. 30.)

Il est à remarquer que la question de la vocation, dans le monde, est considérée comme peu grave par bien des gens. Il leur semble qu'il est indifférent de vivre dans l'état où Dieu nous a appelés, ou dans celui que nous avons choisi, d'après nos propres idées, et de là tant de vies désordonnées, et tant de damnations. Il est certain, au contraire, que ce choix est le point principal d'où dépend notre conquête de la vie éternelle. A la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification ; c'est-à-dire, de la vie éternelle. Qui rompt cet ordre, cette chaîne du salut, ne se sauvera pas. Malgré les efforts qu'il fera, toutes les peines qu'il prendra, St.-Augustin lui adressera ces paroles : Tu cours bien, mais hors du vrai chemin : *Benè curris, sed extra viam* ; c'est-à-dire, hors de la voie où Dieu t'avait appelé à marcher pour arriver au salut. Le Seigneur n'accepte pas les sacrifices que nous lui offrons d'après notre propre choix. Il ne regarde ni Caïn ni ses présents : *Ad Cain et ad munera ejus non respexit.* Aussi prononce-t-il les plus grands châtimens contre ceux qui méprisent ses avertissemens, pour suivre les conseils de leur propre inclination : Malheur à vous, enfans déserteurs, dit-il par la bouche d'Isaïe, qui arrêtez vos conseils sans ma participation, et qui ourdissez la toile sans être animés de mon esprit. *Væ, filii desertores, ut faceretis consilium, et non ex me ; et ordiremini telam, et non per spiritum meum.* (Isaïe. xxx. 1.)

La vocation divine à une vie plus parfaite, et une

grâce spéciale et précieuse , que Dieu ne fait pas à tous ; aussi son indignation doit-elle être extrême contre celui qui la méprise. Combien un prince ne s'estimerait-il pas offensé , si, appelant à son service un de ses vassaux, préférablement à un courtisan ou à son favori, le vassal refusait d'obéir ? Et Dieu ne ressentirait pas une pareille injure ! Ah ! il ne la ressent que trop pour lui, et voici sa menace : Malheur à celui qui s'oppose à la volonté de son créateur : *Væ qui contradicit sictori suo.* ( Is. 45. 9. ) *Væ*, signifie, dans le langage des Écritures, la perdition éternelle. Son châtiment commencera dès cette vie , par les inquiétudes continuelles qui l'assiégeront. C'est ce que dit Job ( 9. 4. ) : Qui lui a résisté, et a vécu en paix ? *Quis resistit ei , et pacem habuit ?* Ensuite il sera privé des secours abondants et efficaces qui font vivre saintement. Sur quoi le théologien Habert s'exprime ainsi ( de ord. c. 1. §. 2 ) : Ce ne sera que par de grandes difficultés vaincues qu'il pourra opérer son salut. *Non sine magnis difficultatibus poterit saluti suæ consulere.* Bien difficilement fera-t-il son salut, et, restant comme un membre déplacé du lieu qu'il doit occuper, il ne pourra qu'à grand peine mener une vie régulière. Il restera dans le corps de l'église, comme un membre disloqué du corps humain, qui fait bien quelques-unes de ses fonctions, mais maladroitement et avec souffrance. *Manebitque in corpore Ecclesiæ, velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægre et cum deformitate.* D'où il conclut que, bien qu'absolument parlant il puisse se sauver , cependant ce ne sera que très-difficilement qu'il entrera dans la bonne voie et qu'il obtiendra les moyens de salut. *Licet, absolute loquendo, salvari possit, difficulter tamen ingrediatur viam, et apprehendet media salutis.* On lit la même opinion

dans St.-Bernard et St.-Léon. St.-Grégoire écrivant à l'empereur Maurice, qui, par un édit, avait défendu à ses soldats de se faire religieux, dit que c'était là une loi injuste, qui fermait à plusieurs la porte du Paradis, car beaucoup se seraient sauvés dans la vie religieuse, qui devaient se perdre dans le siècle. On connaît le fait remarquable que raconte le P. Lancizio. Dans le collège Romain, était un jeune homme doué de grands talens; faisant ses exercices spirituels, il demanda à son confesseur si c'était un péché de ne pas répondre à la vocation qui nous appelle à la vie religieuse. Le confesseur lui répondit qu'en lui ce n'était pas un péché grave, attendu que cette vocation était plutôt un conseil qu'un précepte; mais que c'était mettre en grand péril son salut éternel, comme il était arrivé à tant de chrétiens qui avaient ainsi opéré leur damnation. Là-dessus le jeune homme ne se mit point en peine d'écouter la voix intérieure qui l'appelait. Il s'en alla étudier à Macerata; où bientôt il commença à abandonner l'exercice de l'oraison et ne s'approcha plus de la sainte Table, il se donna enfin à une mauvaise vie. Peu après, sortant une nuit de chez une femme débauchée, il fut frappé à mort par un rival: quelques prêtres accoururent; mais il expira avant leur arrivée, et en face du collège; Dieu voulut par-là faire connaître le châtimement particulier qu'il lui avait préparé, pour avoir méprisé sa vocation. Un autre fait bien remarquable est celui de la vision qu'eut un novice, lequel (comme le raconte le P. Pinamonti, dans son traité de la *vocation victorieuse*,) méditant de quitter la vie religieuse, vit apparaître le Christ lui-même, sur son trône, ordonnant avec courroux que son nom fût rayé du livre de vie; de quoi le novice épouvanté persévéra dans sa

vocation. Et combien d'autres exemples ne lisons-nous pas dans les livres ? Combien de malheureux jeunes gens ne verrons-nous pas condamnés au jour du jugement pour n'avoir pas obéi à leur vocation ?

A de tels chrétiens, comme rebelles à la divine lumière et qui n'ont pas connu la véritable voie, (ainsi que le dit le Saint-Esprit : *Ipsi fuerunt rebelles lumini ; nescierunt vias ejus*, (Job. xxiv. 13.) est justement appliqué le châtement de perdre cette lumière ; et comme ils n'ont pas voulu marcher dans la voie à eux indiquée par le Seigneur, ils suivront en aveugles celle qu'ils auront choisie par leur propre mouvement, et iront à leur perte. *En proferam spiritum meum*. Voilà la vocation, mais parce qu'ils l'ont repoussée, et qu'ils ont méprisé les avis de Dieu, Dieu ajoute : A mon tour, je irai de votre perte, je me moquerai de vous lorsque ce que vous craigniez vous arrivera. *Quia vocavi et renquistis.... despectistis omne consilium meum.... ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenerit*. (Prov. i. 24, 25 et 26.) Cela signifie que Dieu n'écouterà pas la voix de ceux qui auront méprisé la sienne. St Augustin dit : *Qui spreverunt voluntatem Dei invitantem, voluntatem Dei sentient vindicantem*. (Ad. art. sibi fals. imp.) Ceux qui ont méprisé la volonté de Dieu qui les invitait, éprouveront la volonté de Dieu qui se vengera de leur mépris.

Ainsi donc, quand Dieu nous appelle à l'état de perfection, celui qui veut ne pas mettre en péril son salut éternel, doit obéir et obéir soudain. Autrement il s'entendra adresser par Jésus-Christ le même reproche qu'à ce jeune homme, que le Sauveur invitait à le suivre, et qui répondit : je vous suivrai, Seigneur, mais auparavant, permettez-moi d'aller renoncer à

tout les biens que je possède. *Sequar te, Domine ; sed permittite mihi primum renuntiare his quæ domi sunt.* Et Jésus lui dit qu'il n'était pas digne du paradis. Celui qui après avoir mis la main à la charrue, regarde derrière lui, n'est pas propre au royaume de Dieu. *Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retrò, aptus est regno Dei.* (St.-Luc. ix. 61. )

Ces lumières de Dieu sont passagères et non permanentes, aussi St.-Thomas d'Aquin nous dit-il que les inspirations divines pour la vie parfaite doivent être à l'instant suivies : *Quanto citius.* Le même Saint, dans sa Somme, ( II. II. qu. CLXXXIX. art. 10. ) pose cette question : S'il est louable d'entrer en religion sans prendre l'avis de plusieurs et sans une longue délibération. Et il répond affirmativement, disant que, si les avis et la réflexion sont bons en affaires douteuses, il n'en est pas de même à l'égard de celle-ci, qui est bien certainement bonne ; car elle est conseillée par Jésus-Christ lui-même dans l'Évangile, et que la vie religieuse comporte l'accomplissement des conseils de Jésus-Christ. Chose étonnante ! les hommes du siècle, quand il s'agit de l'entrée d'un chrétien en religion, où il mènera une vie plus parfaite et plus assurée contre les dangers du monde, prétendent que pour prendre une telle résolution il faut longuement délibérer et ne pas se hâter de l'exécuter, afin de s'assurer si cette vocation vient réellement de Dieu, et non du démon. Mais ils n'ont rien de semblable à opposer à l'acceptation d'une place de magistrature, d'un évêché, où cependant on court tant de danger de se perdre. Ils ne disent point alors qu'il faut de nombreuses épreuves pour s'assurer que c'est bien là la vocation de Dieu. Mais tel n'est point le langage des saints. St.-Thomas dit que la vocation religieuse, vint-

elle du démon, devrait encore être embrassée, comme un conseil excellent, bien donné par un ennemi. Et St.-Jean Chrysostôme, (Hom. xiv. in Matth.) suivi en cela par le même St.-Thomas, dit que Dieu, quand il fait de pareils appels, veut que nous n'hésitions pas un seul instant à les suivre : *Talem obedientiam Christus quærit a nobis, ut neque instanti temporis moremur. Et pourquoi ? Parce que Dieu se plaît tellement à voir un chrétien s'exprimer de lui obéir, qu'il ouvre alors sa main puissante et la remplit de bénédictions ; comme aussi le retard dans l'obéissance l'indigne au point qu'il resserre sa main et éloigne sa lumière de telle sorte que le serviteur tardif éprouvera les plus grandes difficultés à suivre sa vocation, et facilement l'abandonnera. C'est pour cela que St.-Jean Chrysostôme dit que, quand le démon ne peut d'abord détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution et estime qu'il a gagné beaucoup, s'il est parvenu à le faire retarder d'un jour, d'une heure : *Si brevem arripuerit prorogationem. Car, pendant ce jour, pendant cette heure, survenant de nouvelles occasions, un nouveau délai est facilement obtenu ; de sorte qu'enfin l'appelé, se trouvant de plus en plus faible et privé de la grâce, finit par céder et abandonner sa vocation. Ah ! combien de fois, par de tels retards, l'ennemi des hommes est parvenu à faire perdre la faveur de la vocation à ceux qui l'avaient reçue ! Aussi St.-Jérôme exhorte-t-il en ces termes les chrétiens appelés à la vie religieuse à quitter le monde : *Festina, quæso te, et hærenti in solo naviculæ funem magis præscinde, quam solve. Ce grand Saint veut dire par là, que, de même qu'un homme qui se verrait attaché dans une barque prête à être submergée, chercherait à couper ses liens***

plutôt qu'à les dénouer, ainsi celui qui se trouve au milieu du monde doit chercher à en sortir le plutôt possible pour être plutôt hors des dangers de perte éternelle, si facile et si fréquente dans le monde.

Écoutez ce qu'écrivit St.-François de Sales dans ses œuvres ( tom. iv. entretien 17 ), touchant la vocation religieuse : ses paroles serviront à confirmer tout ce qui vient d'être dit, et ce que nous dirons par la suite :

« Pour avoir un signe certain d'une bonne vocation, il n'est pas besoin d'une disposition à la persévérance qui nous soit sensible, mais elle doit être seulement dans la partie la plus élevée de notre esprit. Ainsi il ne faut pas juger une vocation fautive, parce que celui qui y a été appelé, n'éprouve plus, même avant d'y être entré, les mêmes mouvemens sensibles qu'il avait d'abord, et qu'il sent même une répugnance et un refroidissement, tels qu'il est réduit parfois à hésiter, et à croire que tout est perdu ; c'est assez que sa volonté reste constante à ne pas abandonner la voix divine ; c'est assez même qu'il lui reste quelque affection, quelque penchant vers elle. Pour savoir si Dieu veut qu'un chrétien soit consacré à la vie religieuse, il n'est pas besoin d'attendre que Dieu lui parle lui-même ou qu'il envoie un ange du ciel, pour lui signifier sa volonté. Il n'est pas besoin non plus d'un examen de docteurs pour décider si la vocation doit être suivie ou non ; mais il faut répondre au premier mouvement de l'inspiration, et l'entretenir, et puis ne pas se livrer au découragement, si les dégoûts et les refroidissemens arrivent ; parce qu'en agissant ainsi Dieu ne manquera pas de faire tout réussir pour sa gloire. »

« Il ne faut pas s'inquiéter d'où vient ce premier mouvement : Le Seigneur a plusieurs moyens d'ap-

peler à lui ses serviteurs ; quelquefois il se sert de la prédication , quelquefois de la lecture des bons livres. Les uns sont appelés en entendant les paroles de l'Évangile , comme St.-Antoine et St.-François. Les autres , au milieu des afflictions et des sollicitudes du monde , y trouvent un motif déterminant de le quitter. Ceux-ci, bien qu'ils viennent à Dieu par le dégoût et la haine du monde , néanmoins peuvent se donner à Dieu avec une volonté franche et entière , et souvent ils deviennent plus parfaits et plus saints que ceux qui ont eu une vocation plus apparente. Le P. Piatti raconte qu'un gentilhomme allant un jour , monté sur un superbe cheval , dans le dessein de faire parade de sa bonne mine , devant une femme qu'il courtisait , fut renversé par son cheval , dans un lieu fangeux , d'où il se releva tout sale , et couvert de boue. Il ressentit une telle confusion de cette accident , que , dans l'instant même , il résolut de se faire religieux , disant : O monde trompeur ! tu t'es joué de moi ; je me jouerai de toi à mon tour ; tu m'en as fait une , je t'en ferai une autre ; car je n'aurai plus de commerce avec toi , et , dès cette heure , je suis résolu à te quitter et à me faire religieux. » Et , en effet , il exécuta sa résolution , et vécut saintement en religion.

---

## §. II.

### Moyens de conserver sa vocation.

Nous venons de voir que celui qui veut obéir à sa vocation doit se déterminer à la suivre , mais j'ajoute qu'il doit s'y déterminer le plus promptement possi-

ble, s'il veut éviter le danger évident de la perdre. Cependant, s'il était impérieusement forcé de la retarder, il devrait s'attacher, avec le plus grand soin à en conserver la grâce, comme il ferait du bijou le plus précieux.

Il y a trois moyens pour garder sa vocation : *Le secret, l'oraison et le recueillement.*

En premier lieu, généralement parlant, il faut tenir sa vocation secrète à tous, excepté à son père spirituel, parce que, ordinairement, les hommes du monde ne se font pas scrupule de dire aux pauvres jeunes gens appelés à l'état religieux, que, dans tout état, même au milieu du monde, on peut également servir Dieu. Ce sera merveille encore si de pareils propos ne sortent pas quelquefois de la bouche de certains prêtres et même de celle de certains religieux; mais ceux-là se sont fait religieux sans vocation, ou ne savent pas ce que veut dire le mot vocation. Oui, sans doute, celui-là peut partout servir Dieu, qui n'est pas appelé à la religion; mais il n'en est pas de même de celui qui y est appelé. Celui-ci ne pourra, comme nous l'avons dit, que très-difficilement mener une vie régulière, et servir Dieu saintement, si, par caprice, il veut rester dans le monde.

La vocation doit surtout être cachée aux parents. Ce fut dans le temps l'opinion de Luther, comme le rapporte le cardinal Bellarmin (contr. tom. 1. de monach. cap. 36. n. 1.), que c'était un péché d'entrer en religion sans l'aveu de ses parents, parce que, disait-il, on est obligé de leur obéir en toute chose. Mais cette opinion est communément réprouvée par les conciles et les Saints Pères. Le X<sup>e</sup> Concile de Tolède, au chap. dern. dit expressément qu'il est permis aux enfants de se faire religieux, sans le consentement de leurs

parents, pourvu qu'ils aient passé l'âge de la puberté. Voici les paroles du concile : Les parents n'ont le droit de faire entrer en religion leurs enfants que jusqu'à l'âge de quatorze ans. Après cet âge, c'est aux enfants à faire leurs vœux, ou avec le consentement des parents ou d'après leur seule dévotion. *Parentibus filios religioni tradere, non amplius quàm usque ad decimum quartum eorum ætatis annum, licentia poterit esse. Postea vero, an cum voluntate parentum, an suæ devotionis sit solitarium votum, erit filiis licitum religionis assumere cultum.* La même prescription est faite par le concile de Tibur, (can. 24.) et la même chose est enseignée par St.-Ambroise, St.-Jérôme, St.-Augustin, St.-Bernard, St.-Thomas et autres, ainsi que par St.-Jean Chrysostôme, qui dit, en thèse générale, que lorsque les parents s'opposent à ce qui est de la vie spirituelle, il faut cesser de les reconnaître pour tels : *Cum spiritualia impediunt parentes nec agnoscendi quidem sunt.* Quelques-uns ajoutent que quand un jeune homme, appelé de Dieu à l'état religieux, peut facilement et avec sûreté obtenir l'assentiment de ses parents, sans crainte de les voir s'opposer à sa vocation, il est convenable qu'il cherche à avoir leur bénédiction. Cette doctrine, en tant que spéculative, peut passer; mais non dans la pratique, où, ordinairement et presque toujours, se présente un si grand danger. Nous avons dû insister sur ce point et l'éclaircir, afin d'ôter à quelques-uns certains scrupules pharisaïques. Il est certain que, dans le choix d'un état, nous ne sommes pas obligés d'obéir à nos parents : Ainsi l'enseignent communément les docteurs, d'accord avec St.-Thomas, qui dit : (II. 2. qu. 10. art. 5.) Les esclaves ne sont pas tenus d'obéir à leurs maîtres, ni les enfants à leurs parents, quand il est question de contracter ma-

riage, d'entrer en religion, ou d'autre détermination semblable. *Non tenentur nec servi dominis, nec filii parentibus obedire de matrimonio contrahendo, vel virginitate servandâ, vel aliquo alio hujus modi.* Au sujet du mariage, le P. Pinamonti pense autrement, dans sa *Vocation religieuse*, et adopte le sentiment du P. Sanchez, du P. Coninchio, et d'autres, qui tiennent qu'un fils est tenu de prendre le conseil de ses parents, parce que, dans une telle affaire, ils peuvent avoir plus d'expérience qu'un jeune homme, et que, dans cette circonstance, un père se souvient facilement qu'il est père. Mais, quand il s'agit de la vocation religieuse, le même P. Pinamonti ajoute sagement qu'un fils n'est pas alors de fait obligé de demander avis à ses parents; parce que ceux-ci n'ont en cela aucune expérience, et qu'au contraire, le plus communément, l'intérêt même qu'ils portent à leurs enfants les change en ennemis: C'est ce que remarque encore St.-Thomas, (II. 2. qu. 189. art. 10.) lorsque, traitant aussi de la vocation religieuse, il dit: Le plus souvent les amis selon la chair s'opposent au progrès de la vie spirituelle. *Frequentè amici carnales adversantur profectui spiritualis.* Ainsi voit-on que les parents préfèrent que leurs enfants se damnent avec eux, que de les laisser se sauver loin d'eux; ce qui fait dire à St.-Bernard, Epist. III: Oh! dureté d'un père, oh! cruauté d'une mère, qui trouvent leur consolation dans la mort de leur fils, qui aiment mieux le voir périr avec eux, que de le laisser gagner le royaume des cieux, sans eux. *O durum patrem! ô sævam matrem! quorum consolatio mors filii est; qui malunt nos perire cum eis, quam regnare sine eis.* Dieu, dit un grave auteur, (*Porrecta*, dans St.-Thomas, passage déjà cité,) quand il appelle quelqu'un à la vie parfaite, veut qu'il oublie son père,

et lui fait entendre ces paroles : Écoute, ma fille, et considère, et sois attentive; oublie ton peuple, et la maison de ton père. *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam : obliviscere populum tuum, et domum patris tui.* (Psalm. xxxiv. 11.) Donc, ajoute-t-il, il demeure certain que le Seigneur nous avertit par là que celui qu'il appelle, ne doit point, dans l'exécution de sa vocation, interroger les conseils de ses parents. *Si Deus vult animam ad se vocatam oblivisci patrem et domum patris, suggerit utique per hoc, quod vocatus ab ipso ad religionem non debet suorum carnalium domesticorum consilium interponere vocationis executioni.* St.-Cyrille, expliquant les paroles de Jésus-Christ au jeune homme dont il a été parlé plus haut, celui qui ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu : *Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retrò, aptus est regno Dei,* en fait le commentaire, (d'après St.-Thomas, à l'endroit cité), et dit que celui qui perd le temps à conférer de sa vocation, avec ses parents, est dans le même cas que celui que le Seigneur déclarait inapte pour le ciel. *Aspicit retrò, qui dilationem quærit cum propinquis conferendi.* D'où St.-Thomas, dans *l'opuscule*, (xvii. c. 10.) avertit très-expressément les chrétiens appelés à la vie religieuse de se bien garder de soumettre leur vocation au conseil et avis de leurs proches : Dans cette affaire, commencez par éloigner vos proches selon la chair, car il est dit : traitez ce point important avec votre ami. Or, vos proches selon la chair ne sont pas en ceci vos amis, mais plutôt vos ennemis, selon la parole du Seigneur : Les ennemis de l'homme, sont ceux de sa maison ; *Ab hoc consilio primo quidem amoveniendi sunt carnis propinqui ; dicetur enim : causam tuam tracta cum amico tuo. Propinqui enim carnis in hoc negotio amici non*

*sunt, sed inimici, juxta sententiam Domini : Inimici hominis domestici ejus.*

Si donc, dans l'exécution de la vocation, c'est une grande erreur que de requérir le conseil de ses parents, l'erreur serait bien plus forte de vouloir attendre leur consentement, et de leur en faire la demande, puisqu'en cela on court le risque évident de perdre la vocation, étant plus que probable que les parents s'emploieront pour l'empêcher. Et, en effet, lorsque les saints ont été appelés à quitter le monde, ils ont abandonné la maison de leurs pères sans leur faire connaître leur dessein. Ainsi agirent un St.-Thomas d'Aquin, un St.-François Xavier, un St.-Philippe de Néri, un St.-Louis Beltrando. Et nous savons que le Seigneur a témoigné par des miracles, qu'il approuvait de pareilles fuites. St.-Pierre d'Alcantara, pendant qu'il se rendait au monastère où il allait se faire religieux, fuyant de la maison de sa mère à laquelle il avait jusque-là obéi en tout, depuis la mort de son père, se trouva empêché de continuer son chemin par la rencontre d'un grand fleuve; il se recommanda à Dieu, et tout-à-coup se trouva transporté sur l'autre rive. De même, St.-Stanislas de Kotska, s'enfuyant de la maison de son père sans sa permission, son frère se mit à sa poursuite, dans une voiture traînée au grand galop; mais comme il était près de l'atteindre, voilà que les chevaux, quelques coups qu'il leur donnât, se refusèrent obstinément à faire un pas de plus en avant, tellement qu'enfin, se retournant brusquement en arrière vers la ville, ils reprirent leur course en ce sens, à bride abattue. Nous avons encore l'exemple de la bienheureuse Oringa de Valdarno dans la Toscane; promise en mariage à un jeune homme, elle s'enfuit de chez ses parents pour se consacrer à

Dieu ; mais son chemin venant à être coupé par le fleuve Arno, après une courte prière, elle vit les eaux s'ouvrir, et, s'élevant de chaque côté comme deux murs de cristal, lui offrir un passage à pied sec. Ainsi donc, mon frère bien aimé, si vous êtes appelé de Dieu à quitter le monde, soyez attentif à ne pas laisser apercevoir votre résolution à vos parents, et, vous contentant de la bénédiction de Dieu, hâtez-vous, autant que possible, d'exécuter votre vocation, sans qu'ils en soient avertis, si vous ne voulez vous exposer au danger imminent de la perdre ; car, comme il a déjà été dit, les parents ( et surtout les pères et mères ) s'opposent toujours à l'exécution de vocations pareilles, et encore qu'ils soient eux-mêmes pleins de piété, l'intérêt qu'ils portent et la passion leur font tellement voir faux, qu'ils ne se font pas scrupule, sous mille prétextes, d'empêcher de toutes leurs forces la vocation de leurs fils. Nous lisons dans la vie des P. Paul Ségnéri Junior, que sa mère, bien qu'adonnée à l'oraison, ne négligea pourtant aucun moyen de traverser la vocation de son fils à l'état religieux, où Dieu l'appelait. On lit aussi dans la vie de monseigneur Cavalieri, évêque de Troies, que son père, qui cependant était un homme d'une grande piété, tenta toutes les voies pour empêcher que son fils entrât dans la congrégation des pieux ouvriers, ( comme il le fit depuis ) jusqu'à lui intenter un procès dans les formes, devant le tribunal ecclésiastique. Et combien d'autres pères, bien qu'ils fussent gens de dévotion et d'oraison, se sont vus changés entièrement, en pareil cas, et sont devenus comme dominés et possédés par le démon. Tant il est vrai que l'enfer ne paraît en aucune occasion se servir de plus fortes armes que lorsqu'il s'agit d'empêcher l'exécution de la vocation de ceux

qui sont appelés par la voix de Dieu à la vie religieuse.

Par le même motif, mettez la plus grande attention à ne pas laisser connaître votre vocation à vos amis, lesquels ne se feraient point scrupule de vous donner des conseils contraires, ou au moins de publier votre secret, dont la connaissance parviendrait ainsi facilement à vos parens.

En second lieu, il ne faut pas oublier que de telles vocations ne peuvent être maintenues que par l'*oraison*; qui abandonne l'*oraison*, certainement abandonnera sa vocation. Il faut ici pratiquer l'*oraison* et la pratiquer assidûment, et ainsi, que celui qui se sent appelé ne manque pas de faire chaque matin, à son lever, une heure d'*oraison*, ou au moins une demi-heure, ( dans sa maison, s'il peut y vaquer sans distraction, ou si non à l'église ) et une demi-heure le soir. Qu'il ne manque pas non plus de faire chaque jour, sans en omettre un seul, la visite au Saint-Sacrement et à la Vierge Marie, pour obtenir la persévérance dans la vocation. Il ne négligera pas non plus de communier une ou deux fois par semaine. Que ses méditations soient presque toujours sur le sujet de la vocation, considérant combien est grande la faveur que Dieu lui a faite en l'appelant à lui; combien il mettra son salut en sûreté en restant fidèle à cette voix de Dieu, et au contraire, à quel péril de damnation il s'exposerait s'il y était infidèle. Qu'il ait aussi spécialement devant les yeux l'image de la mort, et qu'il considère quel contentement il éprouvera alors d'avoir obéi à Dieu, et au contraire, quels seraient sa peine et ses remords de mourir dans l'esprit du siècle. A cet effet, on a joint à la fin de cet opuscule quelques considérations, parmi lesquelles peut être choisi le sujet de l'*oraison*. Il faut aussi que toutes les priè-

res adressées à Jésus et à Marie, surtout après la communion, et dans la visite, tendent à obtenir la persévérance. Dans toutes les oraisons et communions, qu'il renouvelle ainsi le don de lui-même à Dieu : *Me voilà, Seigneur, je ne suis plus à moi, je suis tout à vous. Je me suis déjà donné à vous, je m'y donne encore tout entier. Acceptez-moi, et donnez-moi la force de vous être fidèle, et de me retirer aussi promptement qu'il me sera possible dans votre sainte maison.*

Le troisième moyen consiste dans le recueillement, lequel ne peut s'obtenir sans que l'on se retire du commerce et des divertissements du monde. Que faut-il pour perdre d'un seul coup sa vocation, en restant dans le siècle ? Un rien. Une journée de dissipation, une parole d'un ami, une passion mal réprimée, un attachement, une crainte irréfléchie, un ennui non surmonté, un rien suffira pour détruire toutes les résolutions de se retirer et de se donner tout à Dieu. Aussi est-il nécessaire de se tenir dans un recueillement complet, se détachant de tout ce qui est du monde. La vie entière doit, pendant ce temps, être concentrée dans l'oraison, la fréquentation des sacrements, la maison et l'église. Qui ne fera pas ainsi, et se distraira à quelque passe-temps, doit-être persuadé qu'il perdra indubitablement sa vocation. Il restera avec le remords de ne l'avoir pas exécutée, mais certainement il ne l'exécutera pas. O combien, par de telles omissions, ont perdu leur vocation et par suite leur âme !

Celui qui se sent appelé de Dieu à entrer dans une communauté de *stricte observance* : ( Je dis de *stricte observance*, car autrement, il vaudrait mieux rester dans le siècle que d'entrer dans un ordre dont les règles seraient relâchées, ) celui-là, dis-je, doit bien

comprendre que la première règle de tout ordre de *stricte observance* est de marcher, d'aussi près que possible, sur les traces de Jésus-Christ, et de suivre les exemples de sa vie très-sainte, qu'il a passée toute détachée du monde, toute pleine de mortifications, de souffrances et d'humiliations. D'où il suit que celui qui se résout à entrer ainsi en religion, doit en même temps être résolu à y venir pour souffrir et faire abnégation de lui-même, en toute chose, suivant la parole adressée par Jésus à ceux qui veulent se mettre parfaitement à sa suite : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive. *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me.* ( Matth. xvi. 24. ) Il faut donc qu'en entrant ainsi en religion on soit affermi solidement dans la résolution de souffrir et de souffrir beaucoup, de telle sorte qu'on ne risque pas plus tard de céder aux tentations, après y être entré, quand on se sentira pressé par les souffrances et les incommodités inséparables de la vie pauvre et mortifiée que l'on mène dans de telles communautés.

Un grand nombre, en entrant dans une communauté de *stricte observance*, ne prennent pas le vrai moyen d'y trouver la paix et d'y acquérir la sainteté ; parce qu'ils n'ont d'abord devant les yeux, que les avantages qu'ils en espèrent, comme la solitude, le repos, le débarras des querelles de famille, des procès, des sujétions et enfin l'absence de tous soins, relatifs aux besoins de la vie, au logement, à la nourriture, aux vêtements.

Nul doute que chacun de ceux qui embrassent la vie religieuse ne doive à ces institutions, une grande obligation pour le débarrasser ainsi de tant de tracass

et de peines et lui donner toutes facilités de servir Dieu en paix, lui procurant en outre tant de secours pour son avancement spirituel, tant de bons exemples de ses compagnons, tant d'avertissements de ses supérieurs qui veillent sans cesse pour son bien, tant d'exercices pour aller à la vie éternelle. Tout cela est vrai, mais aussi faut-il, pour ne pas perdre de tels avantages, se résoudre à embrasser toutes les souffrances que l'on rencontre dans la vie religieuse, et celui qui ne les recevra pas avec amour ne pourra obtenir cette paix pleine et entière que Dieu n'accorde qu'à ceux qui se sont vaincus pour lui plaire. Je donnerai une manne cachée, dit-il, à celui qui aura vaincu. *Vincenti dabo manna absconditum.* (Ap. II. 17.) Car la paix que Dieu fait éprouver à ses fidèles serviteurs est intérieure et cachée; aussi n'est-elle point comprise des gens du siècle, qui, voyant la vie mortifiée des religieux, ne se doutent pas qu'ils devraient l'envier, mais au contraire ont compassion d'eux et les proclament malheureux sur cette terre. *Crucem vident, unctionem non vident*, dit St.-Bernard. Ils voient bien les mortifications qu'ils souffrent, mais ils n'aperçoivent pas le contentement que Dieu leur accorde. Il est certain que la vie spirituelle est accompagnée de souffrances, mais, dit Ste.-Thérèse : *Quand on est résolu à souffrir, il n'y a plus de peine.* Bien plus, les peines elles-mêmes deviennent alors des joies réelles; *Ma fille, le dépôt de mes trésors, dit un jour le Seigneur à Ste.-Brigitte, paraît entouré d'épines, mais à qui surmonte les premières piquûres, il n'offre plus que douceurs.* Et ces délices que Dieu fait goûter aux âmes qu'il chérit, dans l'oraison, dans la communion, dans une sainte retraite; ces lumières, ces saintes ardeurs, cette

union étroite avec Dieu , cette paix de la conscience , ces espérances si douces de la vie éternelle , qui peut les comprendre que celui qui les a éprouvées ? *Il vaut mieux*, disait Ste.-Thérèse , *une seule goutte des consolations de Dieu , que toutes les consolations et les plaisirs du monde.* Dieu sait bien , même dans cette vallée de larmes , procurer à celui qui souffre , comme des essais de la vie éternelle pour lui en faire éprouver le goût : et en cela se confirme ce que dit David : Vous feignez la fatigue dans vos commandements. *Qui fingis laborem in præcepto.* (Ps. xciii. 20.) Dans la vie éternelle , le Seigneur , en vous envoyant les peines , les dégoûts , la mort , semble vouloir votre mal ; mais dans le fait il n'en est point ainsi , car la vie spirituelle apporte à celui qui s'est tout entier donné à Dieu , cette paix qui , comme dit St.-Paul , surpasse tous les plaisirs du monde et des mondains , *exuperat omnem sensum.* (Philip. iv. 7.). C'est pour cela que nous voyons un pauvre religieux , dans sa pauvre cellule , plus tranquille et plus satisfait que ne le sont tous les rois dans leurs palais. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. *Gustate et videte , quoniam suavis est Dominus.* (Psalm. xxxiii. 9.). Je le répète , qui ne l'éprouve pas ne peut pas le comprendre.

Mais on doit bien au contraire se persuader que l'on ne peut parvenir à la jouissance de cette paix véritable , même alors que l'on est entré en religion , si l'on n'est tout dévoué à souffrir , et si on ne dompte sa volonté dans les choses qui répugnent : C'est à celui qui aura vaincu que je donnerai une manne cachée. *Vincenti dabo manna absconditum.* Il est donc indispensable pour celui qui entre dans une communauté de *stricte observance* , d'y entrer avec une pleine résolution de se vaincre en tout , de se détacher de toute inclina-

tion, de tout désir qui ne vient pas de Dieu, qui n'est pas pour Dieu. Il doit ainsi se détacher de tout et principalement de quatre choses. 1° Des commodités et biens sensibles. 2° Des liens de famille. 3° De tout amour-propre. 4° De sa volonté particulière.

Et d'abord des biens sensibles. En religion, depuis l'année du Noviciat, outre le vœu de chasteté et d'obéissance, on fait aussi celui de pauvreté, qui consiste en ce que nul ne peut plus posséder rien qui lui soit propre, non pas même une épingle, point d'usufruit, point d'argent ni autre chose de valeur. Il trouvera dans la communauté tout ce dont il aura besoin. Mais le vœu de pauvreté ne suffira pas pour rendre un religieux digne de suivre les traces de Jésus-Christ s'il n'embrasse avec toute affection d'esprit les incommodités, suites de la pauvreté. La vertu est non dans la pauvreté mais dans l'amour de la pauvreté. *Non paupertas, sed amor paupertatis virtus est*, dit St.-Bernard; et il veut faire entendre qu'il ne suffit pas pour devenir saint, d'être réellement pauvre, si on n'aime encore les désagrémens de la pauvreté. Oh! combien voudraient être pauvres et semblables à Jésus-Christ! Beaucoup le veulent, dit le dévot à Kempis: *Volunt esse pauperes, sed sine defectu*, mais sans qu'il leur manque aucune chose. Ils voudraient, en un mot, acquérir l'honneur et la récompense de la pauvreté, mais non les incommodités qu'elle entraîne. Et il est bien entendu que, dans l'état religieux, personne ne doit rechercher les choses superflues, telles que les vêtements de soie, les mets délicats, les meubles de prix et autres objets semblables; et qu'il se bornera à ceux de nécessité, et qui encore lui manqueront. Mais il prouvera qu'il aime la pauvreté, si, lorsqu'il manquera des choses nécessaires, de vêtements, de couverture,

de nourriture, il n'en reste pas moins content et sans inquiétude. Et que serait-ce de supporter une pauvreté qui n'entraînerait la privation d'aucune chose nécessaire ? Le P. Balthazar Alvarez disait que, pour aimer la pauvreté, il fallait aussi aimer les effets de la pauvreté, c'est-à-dire, ( comme il les spécifiait ) le froid, la faim, la soif, et le mépris. *Frigus, famen, sitim et contemptum*. En religion, il ne suffit pas de se contenter de ce qu'on vous donne, sans jamais réclamer rien de ce qui peut vous manquer par la négligence ou l'oubli des dispensateurs, ce qui serait une grande faute ; il faut encore être disposé à souffrir souvent le manque de choses, toutes pauvres qu'elles sont, que la règle permet. Ainsi, il arrivera par fois qu'on manquera d'habits, de couverture, de linge blanc, ou de nourriture etc ; et chacun devra rester satisfait du peu qui lui sera accordé, sans se plaindre, sans se troubler, même en se voyant privé du nécessaire. Qui n'aurait pas de telles dispositions d'esprit, ne doit point penser à entrer en religion, car c'est un signe évident qu'il n'y est pas appelé ou qu'il n'a pas l'intention d'embrasser l'esprit de l'institution. Celui qui, pour servir Dieu, se rend dans sa sainte maison, dit Ste.-Thérèse, doit penser qu'il n'y va pas pour être bien traité de Dieu, mais afin de souffrir pour Dieu.

Secondement. L'entrée en religion exige encore qu'on se détache de corps et de cœur de sa famille, car ce détachement complet est une des règles d'observance dont la pratique est souverainement ordonnée, afin de suivre en tout la doctrine de Jésus-Christ qui a dit : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive, car je suis venu séparer l'homme d'avec son père. *Non veni pacem mittere sed gladium ; veni enim separare hominem adversus patrem suum etc.* ( Matth. x. 34

et 35 ) Et puis il en donne la raison. ( V. 36. ) *Inimici hominis domestici ejus*. C'est surtout , comme on l'a déjà d'it plus haut , en matière de vocation religieuse , quand il s'agit d'abandonner le monde que l'on rencontre pour adversaires ses parents , lesquels , ou par intérêt ou par affection , préfèrent se rendre Dieu ennemi en détournant leurs fils de leur vocation , que de leur donner leur consentement. Oh ! que de parents nous verrons condamner dans la vallée de Josaphat , pour avoir ainsi détourné leurs fils ou leurs neveux de leur vocation ! Et combien de fils damnés également pour avoir perdu leur vocation , et par suite leur âme , en cédant au vœu de leurs parents et au désir de ne pas se séparer d'eux ! De là , ce que Jésus nous enseigne : Celui qui ne hait point son père , ne peut pas être mon disciple. ( *ui non odit patrem etc. non potest meus esse discipulus*. ( Luc. xiv. 26. ) Que celui donc qui veut entrer en communauté de parfaite observance , et devenir un véritable disciple de Jésus-Christ , soit résolu à se détacher entièrement de sa famille.

Pour celui qui est déjà entré en religion , qu'il sache bien qu'il n'est pas moins tenu à pratiquer ce parfait détachement. Qu'il sache qu'il ne doit pas mettre le pied dans la maison de ses parents , si ce n'est dans le cas de maladie mortelle de son père ou de sa mère , ou pour une autre nécessité aussi urgente ; et encore doit-il avoir toujours pour cela la permission de son supérieur. Il serait réputé faute grave et scandaleuse en religion , d'aller chez ses parents sans cette permission expresse. Ce serait encore une faute que de solliciter cette permission , et de témoigner le désir de voir ses parents ou de leur parler. St.-Charles Borromée disait , que toutes les fois qu'il allait chez ses parents , il en revenait affecté d'un refroidissement de ferveur. Et

ainsi que celui qui va visiter ses parents par sa propre volonté, et non par obéissance positive à ses supérieurs, sache qu'il en reviendra, ou soumis à la tentation ou au moins refroidi. St.-Vincent de Paul ne voulut revoir sa patrie et ses amis, qu'une seule fois, et c'était pour une absolue nécessité. Il disait que l'amour de la patrie et de sa maison était un grand empêchement dans la vie spirituelle. Il racontait que plusieurs, pour être allés dans leurs pays, s'y étaient tellement repris de tendresse pour leurs proches, qu'ils avaient fait comme les mouches qui, une fois embarrassées dans les toiles d'araignées, ne peuvent plus s'en échapper. *Moi-même, ( ajoutait-il ) pour la seule fois que j'y ai été, bien que pour peu de temps, et quoique mon but fût d'ôter à mes parents tout espoir sur moi, néanmoins, au moment du retour, je sentis une si vive douleur de les quitter, que pendant toute la route je ne cessai de pleurer, et pendant trois mois je fus obsédé de l'idée de me rendre à leur désir. Enfin Dieu, par sa miséricorde, me délivra de cette tentation.*

Il faut savoir encore que nul ne peut écrire à ses parents ou à ses amis sans la permission du supérieur et sans qu'il ait vu la lettre. Sans cela, on se rend coupable d'une faute de grand poids, qui, en religion, ne se pardonne pas, mais est punie rigoureusement, car de là pourraient naître mille désordres, causes de ruine pour la communauté. Le nouvel admis surtout doit savoir que, dans l'année du noviciat, cette pratique est encore plus rigoureusement suivie; aussi, pendant ce temps, on ne permet que très-difficilement aux novices de parler ou d'écrire à leurs parents.

Disons en outre que, dans le cas où le sujet tomberait malade, ce serait à lui un notable manquement de demander ou de montrer l'intention d'aller

dans sa maison pour se guérir, par le motif qu'il y recevrait de plus grands soins, ou qu'il respirait l'air natal. Mais l'air de la maison devient presque toujours, toujours même nuisible et pestilentiel pour l'âme d'un religieux. Et s'il faut dire plus, celui qui veut aller se faire soigner dans sa maison, pour ne pas aggraver les charges de la communauté par la dépense des remèdes, saura qu'on y est plein de soin et de sollicitude pour les malades. Quand à l'air, les supérieurs aviseront à l'envoyer dans une autre maison, si celui de la maison où il est, ne lui paraît pas favorable, et, pour les remèdes, on vendrait la bibliothèque pour les procurer aux malades. Et ainsi le malade ne peut craindre que la providence divine lui manque. Mais si enfin le Seigneur voulait qu'il ne pût guérir, il devrait alors se conformer à la volonté de Dieu, sans parler de sa maison. Pour qui entre en religion, la chose la plus désirable est de mourir quand Dieu le veut, dans la maison de Dieu, assisté de ses frères en religion, et non dans sa maison du monde, au milieu de sa famille.

Troisièmement. Il faut enfin se dépouiller de tout amour-propre. Beaucoup se sont résolus à l'abandon de leur patrie, des commodités de la vie, de leurs parents, mais il portent toujours la chaîne de l'amour-propre. Le plus grand sacrifice que nous puissions faire à Dieu est l'abandon, non pas seulement de nos biens, des plaisirs de notre maison, mais de nous-mêmes. C'est là le renoncement à soi-même, tant recommandé par Jésus-Christ à ceux qui veulent le suivre. Et, pour renoncer à soi-même, on doit d'abord mettre sous ses pieds tout amour-propre, et de plus désirer et embrasser toutes les humiliations imaginables que l'on peut recevoir dans l'état religieux : par

exemple, en se voyant placé dans un poste inférieur à celui d'autres frères, que peut-être on regarde comme valant moins que soi; ou bien en se voyant laissé sans emploi comme inapte, ou employé dans les services les plus bas et les plus pénibles. On doit alors bien se persuader que, dans la maison de Dieu, les services imposés par l'obéissance sont par cela même les plus hauts et les plus honorables. Dieu défend de rechercher, ou de paraître ambitionner, pour quelque office ou emploi prééminent. Ce serait chose monstrueuse en religion, le coupable serait noté d'orgueil et d'ambition, et pour cela il aurait à subir une pénitence et des mortifications particulières. Mieux vaudrait peut-être détruire l'institut religieux, que d'y introduire cette peste maudite de l'ambition, qui ternit l'éclat des communautés les plus brillantes et des plus belles œuvres de Dieu.

Mais bien plus, il faudra se consoler intérieurement de se voir en dérision et mépris à ses propres compagnons. Je dis *se consoler intérieurement*, parce que si la chair ne peut y parvenir, le patient ne doit point s'inquiéter de ses vives répugnances, pourvu que l'esprit s'y complaise et s'en réjouisse dans la partie supérieure aux sens.

De même encore, en se voyant repris et mortifié continuellement par tout le monde, non seulement par ses supérieurs, mais aussi par ses compagnons et ses inférieurs, on devra remercier de cœur et avec un esprit calme, ceux qui vous reprennent et usent de charité en vous avertissant. Toute la réponse à leur faire est que l'on se montrera plus attentif à ne pas tomber dans la faute reprochée. Un des plus grands désirs des Saints, sur cette terre, a toujours été celui de se voir méprisés pour l'amour de Jésus-Christ.

C'est cela que souhaitait St.-Jean de la Croix, lorsque Jésus lui étant apparu avec sa croix sur l'épaule, et lui ayant dit : Jean que veux-tu de moi ? *Joannes, pete quid vis à me.* St.-Jean lui répondit : Seigneur, je veux souffrir et être méprisé pour vous. *Domine, pati et contemni pro te.* Le dernier degré de l'humilité, (selon ce qu'enseignent les docteurs et St.-François de Sales), est de se complaire dans l'abjection et les humiliations. Et c'est en outre un des plus grands mérites que nous puissions avoir aux yeux de Dieu. Un mépris souffert patiemment pour l'amour de Dieu, sera plus méritoire devant lui, que mille disciplines et les jeûnes les plus sévères.

Il faut savoir que l'obligation de supporter les mépris est chose inévitable, même au sein des communautés les plus saintes, soit de la part des supérieurs, soit de celle de ses compagnons. Que de mortifications n'ont pas reçues St.-Jean François Régis, le V. P. François de Jérôme, le P. Torrès et tant d'autres. Il arrive encore que le Seigneur permet qu'entre les Saints il y ait certaines antipathies, sans faute toutefois, ou au moins qu'entre les sujets les plus distingués par leur esprit, il naisse diverses manières de voir opposées, d'où l'on aura à souffrir mille contrariétés. Bien souvent aussi, on s'inquiète pour des choses fausses. Dieu lui-même le permet ainsi, afin que ses serviteurs s'exercent à la patience et à l'humilité.

En somme, on profitera peu, en religion, de tous les sacrifices qu'on aura faits, si l'on n'y joint celui de souffrir patiemment les mépris et les contrariétés. Et puis celui qui entre en religion pour se consacrer tout entier à Dieu doit avoir honte de ne pas savoir supporter le mépris, s'il se place en la présence de Jésus-Christ, qui a été rassasié d'opprobres, *saturatus*

*opprobriis*, pour l'amour de nous. Que chacun donc y songe bien, et soit résolu, en entrant en religion, à se complaire dans les abjections, et prêt à en supporter beaucoup, qui ne manqueront pas de lui être imposées; autrement les impatiences que lui causeraient les contrariétés et les mépris mal supportés, pourraient bien le troubler au point de lui faire perdre sa vocation, et l'éloigner de la vie religieuse. Combien en est-il, qui, par de telles impatiences, ont perdu leur vocation. Mais à quoi sert, à la religion et à Dieu, un serviteur qui ne sait pas supporter un mépris pour l'amour de lui. Et comment peut-il se dire mort, comme il a promis à Jésus-Christ, en entrant en religion, d'être mort à lui-même, si, au contraire, il reste vivant pour lui, et s'il est susceptible de ressentiment et d'inquiétude, quand il se voit humilié? Hors de la vie religieuse, hors, tous ces sujets ainsi enchaînés par leur amour propre. Il est bien qu'il se retirent le plutôt possible, afin de ne pas infecter les autres, de leur orgueil contagieux. Dans la vie religieuse, chacun doit être mort, et surtout à son amour-propre; autrement il est mieux qu'il n'y entre pas, ou s'il y est entré, qu'il en sorte.

Quatrièmement. Il faut en entrant en religion renoncer pleinement à sa propre volonté, et la sacrifier tout entière à la sainte obéissance. Ceci est la chose la plus nécessaire entre toutes. A quoi servirait d'abandonner les aises du monde, ses parents, les honneurs et de porter, en religion, l'attachement à sa volonté propre. En cela consiste principalement le renoncement à soi-même, la mort spirituelle, et le don de soi-même à Jésus-Christ. Le don de notre cœur, c'est-à-dire de notre volonté, est celui qu'il agréé le plus, et qu'il exige de ses fils en religion. Sans cela,

bien faible sera le mérite de toutes nos mortifications, de toutes les oraisons et de tous les autres sacrifices, si un seul n'est pas accompli, le renoncement entier à notre propre volonté.

Il est certain que c'est là le plus grand mérite que nous puissions avoir devant Dieu, et l'unique voie assurée de lui plaire en toutes choses, si nous pouvons dire avec Jésus, notre Sauveur : Je fais toujours ce qui peut lui plaire. *Ego, quæ placita sunt ei, facio semper.* (Jo. viii. 29.) Certainement celui qui, en religion, n'a aucune volonté propre, peut espérer qu'en toutes ses actions, à l'étude, à l'oraison, à la confession, au repas, à la récréation, au repos, il est agréable à Dieu, puisqu'en religion il n'y a pas pour ainsi dire un mouvement, un soupir qui ne dépende de l'obéissance ou à la règle ou aux ordres des supérieurs.

Les gens du monde et même certaines personnes, adonnées aux choses spirituelles, ne peuvent comprendre tout le mérite de cette vie d'obéissance que l'on mène en communauté. Il est vrai que, hors de l'état religieux, il y en a beaucoup qui supportent des peines et des travaux, et peut-être plusieurs d'entre eux qui vivent dans une certaine soumission ; ils prêchent, ils font des pénitences, ils prient, ils jeûnent, mais, en tout cela, ils laissent leur volonté propre avoir une part et peut-être la plus grande part. Dieu fasse qu'au jour du jugement ils n'aient pas à gémir et à se plaindre, comme ceux dont parle l'Écriture. Pourquoi avons-nous jeûné, sans que vous nous ayez regardé ? Pourquoi avons-nous humilié nos âmes, sans que vous vous en soyez mis en peine ? C'est parce que votre propre volonté se trouve au jour de votre jeûne. *Quare jejunavimus, et non aspexisti ? humiliavimus animas nostras ; et nescisti ? Ecce in die jejunii vestri*

*invenitur voluntas vestra.* (Is. LVIII. 3.) Voici ce que dit St.-Bernard : C'est un grand mal que votre propre volonté ; elle fait que les bonnes actions cessent d'être de bonnes actions. *Grande malum propria voluntas, quâ fit, ut bona tua tibi bona non sint.* Il est clair, en effet, que, dans de pareils actes, ce n'est pas Dieu seulement que l'on cherche, mais soi-même. Au contraire, celui qui n'agit que par obéissance, est sûr qu'en tout il plaît à Dieu. La V. mère Marie de Jésus, disait que deux choses rendaient précieuse à ses yeux la vie religieuse ; l'une parce que, dans le monastère, elle jouissait sans cesse de la présence et de la compagnie de Jésus-Christ, au Saint-Sacrement de l'autel ; l'autre parce que là, au moyen de l'obéissance, elle était toute à Dieu, en lui sacrifiant sa propre volonté. Le P. Rodriguez raconte qu'après la mort de Dosithee, disciple de St.-Dorothee, le Seigneur fit connaître, par révélation, que pendant les cinq années que Dosithee avait vécu sous l'obéissance, bien qu'il eût été constamment dans un état de maladie qui ne lui permettait pas de pratiquer les mêmes austérités que les autres moines, néanmoins, par la vertu de l'obéissance, il avait mérité la même récompense que St.-Paul, ermite, et St.-Antoine, abbé.

Celui qui veut entrer en religion doit donc se résoudre à se dépouiller entièrement de sa propre volonté et à ne vouloir autre chose que ce que veut la sainte obéissance. Que Dieu garde tout religieux de jamais laisser sortir de sa bouche ces mots : *Je veux* ou *je ne veux pas.* Mais dans toutes les circonstances, lors même que ses supérieurs l'interrogeraient sur ce qu'il désire ; il doit répondre : *Rien autre chose que ce que veut l'obéissance.* Et bien qu'il n'y eût pas de péché évident, il doit obéir en tout ce qui lui est ordonné,

aveuglement et sans examen, parce que le soin de délibérer sur les affaires, et de résoudre les difficultés ne lui appartient pas, mais à ses supérieurs. Autrement si, tout en obéissant, il ne soumet pas son propre jugement à celui de ses supérieurs, son obéissance ne sera qu'imparfaite. St.-Ignace de Loyola disait : *Que le discernement dans les choses d'obéissance ne convenait pas aux sujets, mais aux supérieurs, et que s'il y a une prudence pour celui qui obéit, c'était d'obéir sans prudence.* St.-Bernard disait : La parfaite obéissance est indiscreète. *Perfecta obedientia est indiscreta.* (De vitâ solit.) Et dans un autre endroit : Il est impossible qu'un novice prudent reste long-temps dans la congrégation. *Novitium prudentem in congregationi durare impossibile est,* ajoutant pour motif : C'est au supérieur à examiner, et au sujet à obéir. *Discernere superioris est, subditi obedire.*

Mais pour faire des progrès dans cette vertu de l'obéissance qui passe avant tout, il faut tenir toujours son esprit préparé à exécuter tout ce à quoi on se sent répugner le plus, et d'un autre côté à se voir interdire tout ce qu'on désirerait et que l'on rechercherait. Il arrivera que dans le temps où vous seriez le plus disposé à rester dans la solitude pour vous y livrer à l'oraison et à l'étude, ce sera alors qu'on vous emploiera aux affaires du dehors. On sait bien à la vérité, que, dans une communauté, la vie solitaire est pratiquée autant que possible, quand on est dans la maison ; et, pour cet effet, plusieurs heures sont consacrées au silence ; il y a une retraite de dix jours d'exercices dans un parfait silence, chaque année, et une semblable d'un jour chaque mois ; en outre une retraite de quinze jours précède la prise d'habit, et une autre, pareillement de quinze jours, la profession

où sont prononcés les vœux. Néanmoins, si la communauté est de prêtres exerçant le ministère, et appliqués au salut des âmes, le sujet qui y sera continuellement employé par l'obéissance devra se contenter du seul temps des oraisons, et des exercices de la communauté : et souvent même, il doit se tenir prêt à abandonner ceux-ci, si l'obéissance l'ordonne, sans réplique et sans en être troublé, entendant bien en cela, ce qu'entendait et disait Ste.-Marie Magdeleine de Pazzi : *Que les choses qui se font par obéissance, sont toutes oraisons.*

Que celui qui sera entré en religion, encore qu'il y ait été réellement appelé, et qu'il ait surmonté toutes les passions et les attachements terrestres, ne s'imaginer pas qu'il sera exempt d'autres tentations et épreuves que Dieu lui enverra, tels que dégoûts, doutes, craintes pour l'affermir dans sa vocation. Nous savons que les Saints qui ont été le plus attachés à l'accomplissement de leur vocation, n'en ont pas moins éprouvé souvent de grandes perplexités, et il leur semblait qu'ils s'étaient complètement trompés, et qu'ils ne pourraient faire leur salut dans l'état religieux. Ainsi en arriva-t-il à Ste.-Thérèse, à St.-Jean de la Croix, à la vén. mère de Chantal ; mais par le moyen du recours à Dieu, tous leurs doutes furent dissipés, et ils recouvrèrent la paix. C'est ainsi au reste que le Seigneur éprouve ceux qu'il chérit le plus, comme il paraît par ces paroles adressées à Tobie : *Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a fallu que la tentation vint vous éprouver. Quia acceptus eras Deo, necesse fuit, ut tentatio probaret te.* (Tob. XII. 13.) Et dans le Deuté. (XIII. 3.) : *Le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'ai-*

mez ou non. *Tentat vos Dominus Deus vester ut palam fiat, utrum diligatis eum, an non.*

Chacun doit donc se préparer en religion à souffrir de ces ténèbres de l'esprit. Il se trouvera quelquefois dans une disposition telle qu'il ne croira plus pouvoir supporter les rigueurs de l'observance, ni retrouver la paix, pas même opérer son salut. Et alors il faut redoubler d'attention et de résolution contre la tentation qui nous affecte de scrupules mal fondés et d'idées d'un plus grand bien spirituel, pour nous faire abandonner notre vocation.

Deux remèdes principaux servent à triompher de ce genre de tentation. Le premier consiste à recourir à l'oraison, approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairé. *Accedite ad eum et illuminamini.* ( Ps. xxxiii. 6. ) Si vous recourez à Dieu, il est impossible que vous ne parveniez pas à vaincre la tentation, et, au contraire, sans ce secours, il est impossible d'en triompher. Et remarquez que souvent il ne suffira pas de recourir une première fois à Dieu, ou de ne le faire que pendant quelques jours, pour obtenir une pareille victoire. Le Seigneur permettra peut-être que même, après l'oraison, la tentation se continue pendant plus d'une semaine, ou pendant plusieurs mois ou des années même; mais soyez assurés que celui qui persévère dans le recours à Dieu, recevra certainement sa lumière, et restera vainqueur; alors il retrouvera la paix et se sentira d'autant plus affermi dans sa vocation. Tout religieux qui n'aura pas essuyé cette tempête, à l'abri de laquelle nul ne se trouve, ne peut reposer tranquille. Notez de plus, que, dans ce temps de ténèbres, il est inutile d'attendre des mouvements de ferveur, et de chercher des motifs de quiétude; car, au milieu de cette obscurité, il n'y a que trouble

et confusion. Il ne reste alors rien à faire que d'adresser à Dieu ces paroles : *Seigneur, aidez-moi ; Seigneur, aidez-moi*, et de recourir à la protection de Marie, qui est la mère de persévérance, se confiant dans la divine promesse : *Demandez et vous recevrez. Petite et accipietis*. Il est certain que celui qui triomphe dans une pareille épreuve, avec le secours de la grâce divine retrouva ensuite double calme, double paix dans sa vocation.

Le second remède, aussi essentiel et nécessaire dans cette sorte de tentation, est d'en communiquer avec ses supérieurs ou son père spirituel dans la communauté ; il faut le faire surtout dès les premiers effets de la tentation, et avant qu'elle ait acquis toute sa force. St.-Philippe de Néri disait que quand la tentation est dévoilée, elle est à moitié vaincue. Au contraire il n'y a pas de plus grand danger dans un cas pareil, que de taire la tentation qu'on éprouve aux supérieurs ; parce qu'alors, d'une part, Dieu retire sa lumière, pour punir le manque de fidélité du sujet qui se refuse ainsi à manifester son mal, et d'un autre côté la tentation prend force, d'autant que la mine reste plus long-temps sans être éventée. Aussi tient-on pour chose non douteuse que celui qui, éprouvant des tentations contre sa vocation, ne les révèle pas, perdra certainement sa vocation. Comprendons bien qu'en religion les tentations les plus dangereuses que peut susciter l'enfer, sont celles contraires à la vocation ; car s'il peut triompher par elles, il remporte à la fois plusieurs victoires. Celui, en effet, qui perd sa vocation, une fois sorti de l'état religieux, que pourra-t-il faire dans la voie de Dieu ? Bien que l'ennemi spirituel lui suggère que, hors de la règle religieuse, il aura plus de tranquillité pour opérer le bien ; néan-

moins, il est bien sûr que lorsqu'il sera sorti de la communauté, il restera dans son cœur un remords qui lui ôtera tout repos, et Dieu fasse que ce remords ne l'accompagne pas jusqu'à la mort pour le tourmenter ensuite éternellement dans l'enfer, où il est si facile de tomber (comme je l'ai déjà dit plus haut) quand on a abandonné sa vocation. Il restera de plus si tiède, si peu encouragé pour les bonnes œuvres qu'à peine aura-t-il la force de lever les yeux vers le ciel. Il ne pourra guère s'empêcher bientôt d'abandonner l'oraison, car il n'y trouvera, chaque fois qu'il y aura recours, qu'un enfer de remords, et entendra les reproches de sa conscience qui lui criera : *Qu'as-tu fait ? Tu as abandonné ton Dieu ! Tu as quitté ta vocation ! Et pourquoi ? Pour obéir à tes propres idées, ou aux vœux de ta famille.* Ce reproche de sa conscience, il le sentira toute sa vie, et principalement à l'article la mort, quand lui apparaîtra l'éternité ; quand au lieu de mourir dans la maison de Dieu, entouré de ses bons frères en religion, il se trouvera mourant hors de cette religion, et peut-être dans sa maison, au milieu de ces mêmes parents, pour le contentement desquels il se sera dégoûté de Dieu. Que les religieux prient donc sans cesse le Seigneur de les faire plutôt mourir, que de permettre qu'ils tombent dans un pareil malheur, qui se sent bien plus douloureusement à l'article de la mort, alors qu'il n'y a plus de remède à cette funeste erreur. Et c'est là le meilleur sujet de méditation que puisse considérer celui qui éprouve une tentation contre sa vocation que de penser, dans le temps où cette tentation le travaille, au tourment irrémédiable que lui apportera, à l'article de la mort, le remords d'avoir perdu sa vocation, et de mourir par sa faute hors de la religion.

Enfin, j'avertirai celui qui veut entrer en religion qu'il doit être résolu à devenir saint, et à souffrir toutes les peines extérieures et intérieures pour rester fidèle à Dieu, et ne pas abandonner sa vocation. Et s'il ne se sent pas ferme dans une pareille résolution, je l'engage à ne pas tromper ses supérieurs et lui-même et à ne pas entrer; car c'est là un signe qu'il n'est point appelé, ou qu'il ne veut pas correspondre comme il le doit à sa vocation, ce qui serait un mal pire encore. Ainsi, dans une disposition si défavorable, il vaut mieux qu'il reste dehors et qu'il travaille à se mieux disposer, et à acquérir la résolution de se donner tout à Dieu, et à souffrir tout pour Dieu. Autrement, il fera tort à la fois à lui-même et à la religion; car il y a lieu de penser qu'il l'abandonnera bientôt; et alors, outre qu'il sera discrédité aux yeux du monde, il restera coupable devant Dieu d'une infidélité plus condamnable à la vocation qu'il avait reçue, et perdra l'assurance de pouvoir faire désormais un seul pas dans la vie sainte, et Dieu sait que de disgrâces, que de chutes succéderont à celle-là.

En résumé, quel plus beau spectacle que de voir dans la religion des âmes livrées tout entières à Dieu, vivant au milieu du monde, mais comme hors du monde, sans autre pensée que celle de plaire à Dieu !

Dans l'état religieux, chacun ne doit vivre que pour la vie éternelle. Oh ! quel bonheur pour nous, si nous pouvons utiliser ces quatre jours de vie terrestre, par le sacrifice que nous en ferons à Dieu. Avec quel empressement surtout doivent le faire ceux qui ont déjà perdu, dans le monde, une bonne portion de leur vie. Mettons-nous bien devant les yeux l'éternité, et alors nous serons disposés à tout souffrir avec joie et tranquillité. Rendons grâces à Dieu, qui nous a donné

tant de lumières et de secours pour parvenir à l'aimer parfaitement, puisqu'il nous a choisis au milieu de tant de nos semblables pour le servir en religion, en nous faisant le don de son saint amour. Redoublons de zèle pour lui plaire, dans l'exercice des vertus, en pensant que peut-être, comme Ste.-Thérèse le disait à ses filles, nous avons, avec sa grâce, fait la plus grande partie du chemin vers la sainteté, en tournant le dos au monde et à tous ses biens. Le moins nous reste à faire maintenant pour devenir saints. Je suis assuré que Jésus a préparé une place élevée dans le ciel pour ceux qui meurent en religion. Nous sommes dans cette vie, pauvres, méprisés, traités de fous et d'insensés; mais dans l'autre nous changeons complètement de sort.

Recommandons-nous sans cesse à notre rédempteur plein d'amour, caché dans le Saint-Sacrement, et à la très-sainte Marie, puisque, comme religieux, nous devons professer un amour plus particulier à Jésus, dans le sacrement, et à Marie immaculée, et ayons pleine confiance. Jésus-Christ nous a élus pour être les grands de sa cour, comme nous pouvons le conclure évidemment de la protection spéciale qu'il accorde à ses maisons religieuses, et à chaque frère qui en fait partie. Le Seigneur est ma lumière et mon salut : que craindrai-je ? *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo?* ( Psalm. xxvi. 1. )

Seigneur, achevez votre ouvrage : faites-nous la grâce d'être entièrement à vous pour votre gloire ; en sorte que tous les sujets de vos saintes maisons aient le bonheur de vous complaire jusqu'au jour du jugement, et vous acquièrent un grand nombre d'âmes.  
*Amen, Amen.*